

LISTE DES PRESENCES

Prénom et NOM	Présents	Absents	Pouvoirs
Titulaires			
Yannick BORDE	X		
Corinne SEGRETAÏN	X		
Michèle VEILLARD	X		
Christelle ALEXANDRE		X	Josette CLAVREUL
Myriam TRIPPIER		X	Virginie HAMELIN
Thierry GEORGET	X		
Catherine DIEUMEGARD		X	Adrien ROUSSELET
Sébastien DIBON	X		
Suppléants			
Josette CLAVREUL	X		
Mireille HAMELIN		X	
Jean-Paul BALLUAIS		X	
Roger GOBE		X	
Ghislaine GUESNON		X	
Krista VIENNOT SUZNEVIC		X	
Virginie HAMELIN	X		
Adrien ROUSSELET	X		

Personnel conviés	Fonction
Catherine DUBOST	Directrice Générale des Services
Maixent HOUIS	Directeur des Ressources Humaines
Laurence SIMON-BRILLAND	Service Ressources Humaines

SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 16 heures ..

- est désignée secrétaire de séance élue : Josette CLAVREUL
- est désigné secrétaire adjoint : Adrien ROUSSELET

ORDRE DU JOUR

Sujets
1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité technique du 28 octobre 2021
2. Avis sur la modification de l'organigramme des services : Sports, Culture et Population.
3. Créations de postes : - Poste de chargé des publics et de la médiation culturelle (cadre d'emplois des adjoints d'animation). - Poste d'agent technique polyvalent (cadre d'emplois des adjoints techniques).
4. Revalorisation des Titres Restaurant.
5. Information sur l'indemnité « Inflation ».
6. Questions diverses.

DEROULE DE SEANCE

Au préalable du début de séance, M. le Maire souhaite la bienvenue à Adrien ROUSSELET qui remplace Baptiste MONTALANT.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité technique du 28 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité technique du 28 octobre 2021 a été approuvé comme suit :

► Vote

Les représentants du personnel : unanimité
Les représentants de la collectivité : unanimité

M. le Maire propose de présenter le point 3 de l'ordre du jour avant le point 2 qui est la conséquence du point 3.

3- Créations de postes :

-Poste de chargé des publics et de la médiation culturelle (cadre d'emplois des adjoints d'animation)

-Poste d'agent technique polyvalent (cadre d'emplois des adjoints techniques)

Il indique qu'il est proposé la création de deux postes.

- 1/Poste de chargé des publics et de la médiation culturelle (cadre d'emplois des adjoints d'animation).

M. le Maire explique que cette création de poste sera présentée au conseil municipal de jeudi. Elle concerne le service culturel en lien avec le fonctionnement du Reflet. Sur cet emploi, il existe déjà un renfort qui pourra être confirmé, le cas échéant, si le poste est validé.

Thierry GEORGET aborde la transformation de poste de l'agent chargé de l'accueil du Reflet. Il demande si le poste proposé comprendra uniquement des tâches administratives.

M. le Maire indique que l'emploi comprendra également de l'entretien.

Thierry GEORGET comprend, mais il veut s'assurer que les tâches d'entretien seront compatibles avec l'état de santé de l'agent.

M. le Maire précise que les activités d'entretien confiées seront compatibles avec son état de santé. Il ajoute que l'agent gardera la partie administrative, notamment en lien avec le fonctionnement de l'Agora.

Il fait un retour sur l'historique du pôle Culture.

La Directrice Générale des services, Catherine DUBOST, avait, à son arrivée, sensibilisé les élus, sur la nécessité d'un poste d'accueil plus développé et axé sur la culture. Ce constat est justifié au regard du développement de la programmation culturelle et des nouvelles technologies de communication.

Il s'agit d'un poste à temps complet.

Le poste à temps non complet comprend la gestion des salles de l'Agora (10 heures hebdomadaires) et des tâches d'entretien du REFLET (7 heures 30) dont certaines seront retirées à l'entreprise ONET. Il donne pour exemple, l'entretien des loges après les spectacles,

Il ne s'agira pas de gros travaux d'entretien.

Thierry GEORGET précise qu'il s'agit d'une question intéressant le CHSCT, mais comme celui-ci n'existe plus, il juge opportun d'en faire part lors de cette séance du Comité technique.

- **2/Poste d'agent technique polyvalent (cadre d'emplois des adjoints techniques).**

M. le Maire explique que cette création de poste d'agent technique polyvalent concerne le Centre technique.

Il s'agit d'un poste polyvalent, la commune ayant régulièrement des besoins de renfort sur les espaces publics et l'entretien des espaces verts notamment en fin d'année 2022, avec la rétrocession du lotissement Castanéa.

Il restera à caler dans l'année, à quel moment ce poste, qui vient augmenter les effectifs du service, sera pourvu car il est en lien avec l'évolution des besoins de la Commune.

► **Vote**

Les représentants du personnel : unanimité

Les représentants de la collectivité : unanimité

2- Avis sur la modification de l'organigramme des services : Sports, Culture et Population

M. le Maire explique que l'organigramme est modifié en lien avec la création des postes d'adjoint d'animation et d'adjoint technique vus précédemment, de la modification du poste de l'agent d'accueil à temps non complet, et enfin une évolution du pôle éducation, jeunesse et lien social.

Il précise que le fait que le rattachement de l'activité piscine au Pôle population ne semble plus pertinent. Aucun changement n'avait été effectué, car il y avait un projet de transfert de la piscine au Conseil communautaire. Mais les élus de Laval Agglo, alors qu'ils étaient demandeurs, contrairement à la commune, ont définitivement fermé la porte à cette option en cours d'année 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, est arrivé un nouvel éducateur sportif, qui a une mission éducative et sportive, dans les écoles, sur les temps périscolaires et extrascolaires, et une mission auprès des sections sportives.

Ce poste est coupé en deux en terme de hiérarchie : Jeunesse pour une partie et Population pour l'autre.

Aussi, pour plus de cohérence, il est proposé de rattacher le sport et la piscine au Pôle qui deviendrait « Education, Sport et Lien social ».

M. le Maire commente l'organigramme. Les 5 parties en jaune correspondent aux modifications proposées :

- 0,2 ETP (Equivalent Temps Plein) sur l'entretien du Reflet,
- + 0,3 ETP sur la gestion des locations de salles.

Deux libellés changent :

- le pôle « Enfance, Jeunesse et Vie scolaire » devient « Education, Sport et Lien social ».
- le poste de l'éducateur sportif évolue pour prendre en compte les activités Sport, vie associative, et gestion des équipements sportifs dont la piscine.

Le nouveau poste créé :

- chargé des publics et de la médiation culturelle au Reflet.

M. le Maire précise que le Reflet n'a pas vocation à évoluer en terme d'effectifs, d'ici la fin du mandat en cours. Le service dispose désormais d'un responsable de pôle, d'un régisseur, et d'un chargé des publics.

► **Vote**

Les représentants du personnel : unanimité
Les représentants de la collectivité : unanimité

4- Revalorisation des Titres Restaurant.

M. le Maire précise que la revalorisation des titres restaurant est un point qui figure à l'ordre du jour du Conseil municipal de jeudi 10 février et qu'elle est inscrite au budget 2022.

Il s'agit d'une revalorisation du titre de 5 € à 6 €, avec la même répartition, 50 % et 50 %, entre l'agent et la collectivité.

Pour information, le budget 2022 prévoit 13 650 titres, pour un réalisé en 2021 de 13 400 titres.

Cette revalorisation représente un coût de 6315 euros pour la collectivité.

Thierry GEORGET espère obtenir la prise en charge de la collectivité à hauteur de 60 % au lieu des 50 % actuellement.

M. le Maire répond que pour l'instant, il s'agit uniquement de l'augmentation de la valeur faciale du titre.

Il informe, par ailleurs, de l'intention du passage à la carte, au lieu du titre papier. Ceci permettra, notamment, à la collectivité d'être plus efficiente en terme d'organisation.

Adrien ROUSSELET se questionne sur l'avantage de la carte pour l'agent.

M. le Maire admet que cela peut représenter une inquiétude pour l'agent, à savoir que la carte ne soit pas acceptée dans certains commerces contrairement au ticket à l'unité.

Adrien ROUSSELET indique que le montant quotidien accepté est restreint.

M. le Maire précise que le montant est limité si la règle est respectée.

Virginie HAMELIN explique que certains commerçants qui ne respectent pas forcément la règle, acceptent plusieurs tickets ce qui permet plus facilement à l'agent de faire des courses. La carte limite le montant journalier et elle n'est pas acceptée le dimanche.

M. le Maire indique que la carte pourra toujours être utilisée pour faire des courses mais dans la limite de deux titres par jour.

Thierry GEORGET se questionne sur l'intérêt de cette mise en place dès à présent.

M. le Maire répond que l'intérêt réside dans la facilitation du traitement par le service gestionnaire, et aussi, sur le fait que les titres papier représentent une vraie valeur, avec les risques de perte ou de vol. Alors que la carte est un système sécurisé.

Il s'agit à l'heure actuelle, juste d'une information, et les agents seront prévenus en temps voulu du projet de mise en place de la carte.

► **Vote**

Les représentants du personnel : unanimité
Les représentants de la collectivité : unanimité

5- Information sur l'indemnité « Inflation ».

M. le Maire approuve le bien fondé de la prime inflation dont le but est l'amélioration du pouvoir d'achat des personnes. Mais il considère que le processus de mise en place est particulièrement compliqué. Il souligne que des personnes ayant plusieurs employeurs se sont vus être bénéficiaires de plusieurs primes.

Au sein des effectifs communaux, 101 agents sont bénéficiaires de la prime de 100 €. Elle n'est pas proportionnée au temps de travail.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes : percevoir moins de 2600 bruts mensuels, avoir été en poste en octobre 2021 et bénéficiaire d'un contrat de travail de plus de 20 heures et d'une durée minimale d'un mois.

La prime a été versée aux agents avec le salaire de janvier, puis elle a été déduite des cotisations URSSAF.

Thierry GEORGET demande si des agents se sont trouvés pénalisés du fait du versement de la prime annuelle en octobre alors que la référence des salaires allait de janvier à octobre. Dans certaines collectivités, des agents n'ont pas pu y prétendre pour cette raison.

Catherine DUBOST répond par la négative.

M. le Maire explique que c'est la règle du jeu et que l'on ne peut pas y déroger. Il estime que le dispositif aurait pu être simplifié.

Thierry GEORGET souhaite une explication sur le fait que 55 personnes sur les total des effectifs n'ont pas perçu la prime inflation.

Maixent HOUIS répond que 156 paie ont été réalisées au mois d'octobre 2021 et que la prime a été versée à des agents qui étaient présents dans le cadre de remplacements. En effectifs constants, 94 agents sur 124 ont bénéficié de cette prime.

6- Questions diverses.

Adrien ROUSSELET souhaite connaître l'état d'avancée du dossier relatif à la complémentaire santé, à savoir, la date de mise en place.

M. le Maire répond que la mise en place de la complémentaire santé ne se fera pas sur l'année 2022.

Il explique que, concernant le budget 2022, qui sera voté dans la semaine, le budget des Ressources humaines représente un peu plus d'impact que ce qui figure dans la prospective.

Il s'agit d'étudier le calendrier de la mesure et d'en estimer le coût.

Adrien ROUSSELET souhaite savoir comment est calculée l'enveloppe budgétaire, estimée à 11 000€.

Corinne SEGRETAIN explique que l'estimation avait été établie sur la base du nombre d'agents ayant souscrit à la prévoyance. Il ne s'agira pas forcément des mêmes agents, mais cela peut donner une idée.

M. le Maire se questionne sur le fait que ce soit une vraie demande de la part des agents.

Maixent HOUIS rappelle qu'une enquête avait été diffusée auprès des agents à ce sujet.

Thierry GEORGET explique que l'enquête visait à savoir si les agents seraient pénalisés en terme de tarif, selon leur mutuelle. Certaines assurances peuvent augmenter leur tarif du fait de la labellisation mais cette situation reste à la marge.

Il confirme que la participation Santé est une vraie demande des agents. Toutefois, certains agents ne sont pas concernés parce que leurs conjoints ont une complémentaire. Les effectifs rajeunissant, les agents se sentent véritablement concernés et attendent avec impatience cette mise en place. De plus, les indicateurs budgétaires de la commune étant au vert, les agents espèrent la participation de la collectivité à la complémentaire santé, pour l'année prochaine.

M. le Maire admet que la situation financière de la ville est favorable. Avec un bémol. Il existe beaucoup de rigidité côté charges, lorsqu'un seuil est atteint, généralement il ne baisse pas. Mais ce n'est pas le cas côté recettes. Les élus ne sont pas dans la rigueur mais, dans la vigilance sur le plan budgétaire. 100 000 € supplémentaires sont inscrits en budget de fonctionnement, notamment pour une grande part, sur la demande des services techniques. En investissement, 3.2 millions sont inscrits. A cela s'ajoute, une augmentation de la masse salariale, de près de 3 % pour une prospective de 1.5 %.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président

Le/La Secrétaire

Le/La Secrétaire adjoint(e)

Yannick BORDE

Josette CLAVREUL

Adrien ROUSSELET